

GURE MILAFRANGA

Zoom
"Consommation locale"





Le mot du Maire

Chères et chers Milafrangar, L'année 2020 est désormais derrière nous, et quelle année ! Nous nous en souviendrons longtemps ! Malheureusement, ce contexte si particulier perdure en ce début d'année 2021. C'est

pourquoi, et plus encore qu'à l'habitude, les conseillers municipaux et moi-même tenons à vous souhaiter une bonne année ; santé bonheur et travail à vous et à tous vos proches ! Que 2021 soit marquée par la victoire de l'humanité sur cette maudite covid-19.

Ce contexte sanitaire, nous oblige encore une fois, à annuler les vœux habituels, et le traditionnel repas de nos aînés, véritable institution du mois de Janvier. Tous ces moments conviviaux quels qu'ils soient, nous manquent cruellement à tous et influent même parfois sur le moral de certains. Courage et patience, des jours meilleurs viendront !

Sur le plan des travaux, l'année 2021 sera marquée par la construction de notre nouvelle maison de santé. L'aménagement de l'accès et la sécurisation du site ont débuté ces jours-ci.

Parallèlement à cette construction, des études sont déjà lancées sur un autre chantier important : la sécurisation de la RD 137 entre le bourg et le début de l'agglomération. La commission travaux, le conseil départemental et le bureau d'étude IMS sont à pied d'œuvre. Cependant, et en raison du trafic croissant sur cette départementale par endroit exigüe, nous avons demandé aux deux conseils départementaux d'étudier le tronçon entier reliant Ustaritz à Saint Pierre d'Irube. Des réunions de travail ont d'ores et déjà eu lieu : le CD 64 s'est engagé à réaliser un diagnostic pour planifier différents travaux sur le mandat.

La RD 257 au niveau de Xorqueta vient de céder une nouvelle fois. Les fondations qu'avait réalisées le conseil départemental il y a à peine 2 ans n'ont pas suffi. Une intervention d'urgence a permis de rétablir le trafic sur une voie en attendant le résultat des études géotechniques et une réhabilitation définitive.

Sur le plan hydraulique, les travaux d'entretien, ainsi que la création de nouveaux ouvrages collecteurs ont été aussi réalisés. Les caprices du climat nous obligent à être de plus en plus vigilants sur ce plan là.

plus défavorable sur le plan économique. Les prix de l'immobilier ne cessent de grimper. Notre région est de plus en plus attrayante, et les différents confinements ont encore amplifié cet effet. Il y a plus de demandes que d'offres immobilières. Conséquence : les prix s'envolent ! C'est pour ces raisons que le scénario intermédiaire a pour l'instant été retenu.

Mais attention, le plan local de l'habitat est une intention politique. Il ne peut être respecté et réalisé que si les plans locaux d'urbanisme intercommunaux sont en adéquation. Or le scénario retenu, propose en plus d'une baisse de construction, un léger rééquilibrage vers l'intérieur du pays basque. Évidemment il ne faut plus urbaniser au même endroit. Et pour ne plus urbaniser au même endroit, il faut absolument déplacer l'économie.

Un rééquilibrage du territoire équilibrerait le trafic. Mais pour cela il faut des plans locaux d'urbanisme intercommunaux prenant en compte ces stratégies. Or l'élaboration des PLUI de l'intérieur vont commencer. Ces travaux vont prendre environ cinq ans. Cinq ans c'est la durée de vie du PLH. Cette stratégie semblerait inapplicable alors ! De plus, le PLUI de l'ancienne ACBA n'est toujours pas approuvé. Or Anglet Biarritz et Bayonne sont largement les plus grands producteurs de logements. Sans leur PLUI approuvé, peuvent-ils réduire leur rythme de constructions ?

Le temps joue en notre défaveur ! On a sûrement 15 ans de retard ! Ce PLH pose aussi d'autres interrogations sur la production de logements sociaux, et l'équilibre de la mixité sociale, avec des attributions échappant aux autorités communales. Il faut aussi se poser des questions sur les moyens à mettre en place pour limiter les résidences secondaires. Existents ils déjà ? La CAPB doit subventionner la rénovation d'anciennes bâtisses, nombreuses dans certains secteurs, pour diminuer les constructions neuves, et limiter ainsi de nombreux impacts.

Notre région, très touristique, connaît en plus un accroissement des locations saisonnières qui enlèvent du parc de location classique beaucoup de logements. Ce qui rend le bien plus rare et fait monter les prix. La communauté urbaine de Bordeaux en est l'exemple !

Toutes ces problématiques dépassent les compétences des maires et des conseillers intercommunaux. Nos parlementaires doivent monter au créneau. Lors d'un entretien avec Max Brisson, sénateur des Pyrénées Atlantiques, je lui ai fait part personnellement de toutes ces problématiques, partagées par de nombreux élus inquiets de l'avenir immobilier du Pays Basque.

Faut-il un observatoire de l'immobilier sur le Pays Basque ? Ne faut-il pas une décentralisation de certains pouvoirs de l'état, au profit des élus et acteurs locaux, dans certains zones d'urgence ?

Il est impératif et de droit, que les habitants du Pays Basque puissent se loger convenablement avec des prix plus maîtrisés.

Vous l'aurez compris, ce sujet est capital pour l'avenir de notre agglomération et les générations suivantes.

Je vous invite à aller consulter sur le site de la CAPB le projet PLH Pays basque 2020-2025. Il est fondamental que tous les habitants soient sensibilisés, voire associés, afin de prendre conscience des problématiques et réfléchir aux politiques à appliquer.

Pour finir, je vous souhaite une nouvelle fois mes meilleurs vœux pour cette année 2021, et surtout dans ce contexte sanitaire si spécial, prenez soin de vous et de vos proches.

Marc Saint Esteven

Le sujet politique

Sur un plan plus politique, le plan local de l'habitat 2020-2025 de la communauté d'agglomération Pays Basque devrait être voté en avril prochain. Ce plan est déterminant pour l'avenir du Pays Basque mais surtout pour les communes du littoral et les villages jouxtant ces communes.

Trois scénarii ont été envisagés. Le premier gardant la cadence de logements construits sur ces cinq dernières années, c'est-à-dire 3000 logements par an, le second scénario baissant cette cadence à 2600 logements par an et le dernier à 2200 logements. Le scénario retenu lors de l'arrêt du PLH en début d'année 2020 est de 2600 nouveaux logements par an. Mais est-ce le plus judicieux ? Attention chaque scénario a ses inconvénients !

Ce qui est sûr, c'est qu'il ne faut surtout pas construire autant de logements que durant ces dernières années. Cette cadence effrénée provoquera une paralysie du trafic, déjà bien impacté. Sans parler des dégâts que cela provoquerait, en matière de paysage ou d'écologie.

Pour ces raisons, le scénario le plus bas avec 2200 logements par an semblerait le plus raisonnable sur le plan démographique mais le

SOMMAIRE

■ Compte rendus municipaux	P 3 à 9
■ Travaux	P 10
■ Trombinoscope	P 11
■ Zoom	P 12
■ École publique	P 14 et 15
■ Vie municipale	P 16
■ Bon à savoir	P 17 et 18
■ Carnet	P 19

Comptes rendus Municipaux

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 10 décembre 2020

Hommage de la commune à M. Samuel PATY :

M. le Maire propose à l'assemblée de répondre à l'appel de l'Association des Maires de France à témoigner de la solidarité de la commune avec la victime et sa famille, de son soutien à l'ensemble de la communauté éducative et de sa mobilisation pour défendre la liberté d'expression et la primauté de la laïcité dans l'organisation de la République. Il invite les conseillers à respecter une minute de silence.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 24 septembre 2020 et nomination du secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2020 à l'approbation des conseillers. Il est approuvé à l'unanimité. Mme Sabine BRUNET a été désignée secrétaire de séance.

2. Création d'un emploi non permanent d'agent non titulaire pour faire face à un accroissement temporaire d'activité

(Nomenclature actes : 4.2.1 création de poste contractuel)

M. le Maire signale qu'il est nécessaire de prolonger jusqu'au 11 janvier 2021 le contrat pour accroissement d'activité conclu du 6/7/2020 au 31/12/2020 au secrétariat de la mairie, le temps de faire les formalités réglementaires pour nommer l'agent stagiaire (cf. délibération n°3 de cette séance). Il donne entière satisfaction.

Le Conseil Municipal,
DECIDE la création d'un emploi non permanent à temps complet d'adjoint administratif 2ème classe (catégorie hiérarchique C) représentant 35 heures de travail par semaine pour la période du 1er au 11 janvier 2021.

AUTORISE le Maire à signer le contrat de travail selon le modèle annexé à la présente délibération,
PRECISE que cet emploi est doté de la rémunération correspondant à l'indice brut 350 de la fonction publique,
DIT que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Nombre de votants 22 (dont 2 procurations)
Nombre de voix pour 22; contre 0

3. Création d'un emploi permanent

(Nomenclature actes : 4.1.1 création de poste stagiaire)

Le Maire propose au conseil municipal :

La création d'un emploi administratif d'agent d'accueil polyvalent, permanent à temps complet à raison de 35/35ème d'heures hebdomadaires à compter du 12 janvier 2021.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,
DECIDE la création, à compter du 12 janvier 2021, d'un emploi administratif d'agent d'accueil polyvalent, permanent à temps complet à raison de 35/35ème d'heures hebdomadaires.

L'emploi sera accessible par les trois grades appartenant au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

PRECISE

que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice 2021,

que le tableau des emplois sera mis à jour et soumis pour avis au Comité technique paritaire intercommunal avant d'être approuvé par délibération.

Nombre de votants 22 (dont 2 procurations) ;
Nombre de voix pour 22; contre 0 4.

4. Création d'emplois non permanents pour accroissement d'activité

(Nomenclature actes : 4.2.1 création de poste contractuel)

Monsieur le Maire explique que la gestion des services scolaires et périscolaires au plus près des besoins des élèves et enseignants, exige, sans que l'on ait toujours le temps de s'y préparer, de recruter des agents pour faire face à un accroissement de travail.

Ce peut être :

- Une nécessité due à une augmentation temporaire des effectifs et/ou de la fréquentation des services périscolaires ; Actuellement il faut 12 agents pour un fonctionnement normal des services.

- des besoins liés à la crise sanitaire : exemples dédoublement de classes, de la garderie, multiplication du nombre de service à la cantine pour limiter le brassage et la propagation de l'épidémie, etc... ; 2 agents supplémentaires sont nécessaires aujourd'hui.

Selon la situation, des agents doivent être engagés du jour au lendemain, passer une visite médicale, un contrat doit être établi. Or, ce type de décision doit être précédé d'une délibération du conseil municipal.

A ce jour, il faudrait :

- régulariser la situation de 4 agents déjà employés consécutivement à l'augmentation des effectifs et devant poursuivre leur mission après le 31/12/2020. M. le Maire ajoute que depuis quelques années certains agents reviennent chaque année en raison du nombre d'enfants présents au sein des services périscolaires. Une réflexion devra être menée dans les prochaines années sur la pérennisation de ces postes en fonction de l'effectif des écoles.

- autoriser pour l'année 2021 la création de 2 postes pendant la période de crise sanitaire. Suite aux offres d'emploi déjà publiées par la commune pour ce type de travail, quelques personnes ont fait acte de candidature. La collectivité les contacte en cas de besoin. Le plus souvent, ce sont des personnes travaillant déjà ailleurs qui proposent quelques heures seulement ou bien ce sont des étudiants qui acceptent l'emploi lorsqu'ils n'ont pas cours. Il arrive donc que pour pourvoir 2 postes sur la durée 4 jours par semaine, la commune doive embaucher plus de 2 personnes simultanément.

Compte tenu de ce qui précède, Monsieur le Maire propose au conseil municipal la création de 6 emplois non permanents d'adjoint technique à temps non complet pour assurer des missions aux services scolaires et périscolaires, notamment surveillance de la garderie, interclasse, service des repas à la cantine, entretien des locaux scolaires et périscolaires.

Les emplois seraient créés pour la période allant du 1^{er} janvier 2021 aux vacances d'été 2022

La durée hebdomadaire moyenne de travail serait fixée selon les cas à :

1^{er}, 2^{me} et 3^{me} emploi : 8 heures
4^{me} emploi : 4 heures
5^{me} emploi (Covid) : 6 heures
6^{me} emploi (Covid) : 2.83 heures

Ces emplois appartiennent à la catégorie hiérarchique C et seront dotés du traitement afférent à l'indice brut 350.

AUTORISE le Maire à signer le contrat de travail proposé en annexe,

ADOpte l'ensemble des propositions du Maire

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Nombre de votants 22 (dont 2 procurations) ;
Nombre de voix pour 22; contre 0

5. Remboursement de frais de formation à une conseillère municipale

(Nomenclature actes : 5.6 Exercice des mandats locaux)

Rapporteur : Jean-Michel Escapil-Inchauspé, Adjoint au Maire en charge des finances

Une conseillère municipale a participé à deux formations en sa qualité d'élue et a fait l'avance des frais alors que ceux-ci auraient dû être pris en charge par la collectivité au titre du droit à la formation des élus :

- Prise de parole en public à Pau le 7/9/2020 : 100 €
- Fonctionnement du CCAS à Bayonne le 10/10/2020 : 35 €

L'intéressée a fourni les attestations de présence, factures et copie des paiements effectués.

M. le Maire précise que les élus disposent d'un droit à la formation. La conseillère municipale s'est inscrite aux formations avant le conseil municipal du 24 septembre 2020 au cours duquel les conditions d'exercice du droit à la formation des élus ont été définies.

Le conseil municipal DECIDE de rembourser à la conseillère municipale la somme de 135 € au titre du droit à la formation, sur les crédits inscrits au budget à l'article 6535.

Nombre de votants 22 (dont 2 procurations) ;
Nombre de voix pour 22; contre 0

6. Aide aux communes sinistrées des vallées des Alpes-Maritimes

(Nomenclature actes : 7.5 Subventions)

Rapporteur : Jean-Michel Escapil-Inchauspé, Adjoint au Maire en charge des finances

L'Association des Maires et l'association des Maires ruraux des Alpes-Maritimes ont lancé un appel aux dons pour les communes sinistrées des vallées des Alpes-Maritimes suite à la tempête meurtrière qui a lourdement frappé le territoire le 2 octobre 2020.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal DECIDE d'attribuer une aide financière d'un montant de mille euros (1000 €) aux communes sinistrées. Le versement sera effectué sur un compte dédié au versement des fonds à partir de l'article 022 « dépenses imprévues » de la section de fonctionnement du budget général.

Nombre de votants 22 (dont 2 procurations) ;
Nombre de voix pour 22; contre 0

7. Electrification rurale – Programme FACE AB (extension souterraine) 2020 – Approbation du projet et du financement de la part communale – affaire n°20EX083

(Nomenclature actes : 7.6 Contributions budgétaires)

Rapporteur : Joël BISAUTA, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme et réseaux

Il informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au SYNDICAT d'ENERGIE des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : Extension BT alimentation propriété BELVIS Marie et Michael.

Il indique que le terrain est éloigné du réseau existant. précise que l'extension se situe sur le domaine communal. 80% de l'opération est prise en charge le SDEPA et 20% par la Commune.

M. le Maire indique qu'une partie de la dépense sera récupérée via le paiement de la taxe d'aménagement par les propriétaires.

Monsieur le Président du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise CORREBA d'HASPARREN.

Monsieur Bisauta précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale "FACE AB

(Extension souterraine) 2020 ", propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de Monsieur Bisauta et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le SYNDICAT d'ENERGIE, de l'exécution des travaux.

- APPROUVE le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux T.T.C	13 694.58 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'oeuvre et imprévus	1 369.46 €
- frais de gestion du SDEPA	570.61 €
TOTAL	15 634.65 €

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- participation FACE	10 042.70 €
- T.V.A. préfinancée par SDEPA	2 510.68 €
- participation de la commune aux travaux à financer sur prêt	2 510.68 €
- participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	570.61 €
TOTAL	15 634.65 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses "Fonds libres", le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

- ACCEPTE l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

- TRANSMET la présente délibération au contrôle de légalité.

Nombre de votants 22 (dont 2 procurations) ;
Nombre de voix pour 22; contre 0

8. Examen et vote du budget annexe Eskola Ondoa

(Nomenclature actes : 7.1 Décisions budgétaires)

Rapporteur : Jean-Michel Escapil-Inchauspé, Adjoint au Maire en charge des finances

Le budget annexe destiné à retracer les écritures du lotissement communal Eskola Ondoa est présenté à l'assemblée à l'aide d'un tableau que chaque conseiller a reçu préalablement à la séance. Il s'agit de la viabilisation et de la vente de 5 lots à bâtir au chemin Eskola Ondoa. Le permis d'aménager vient d'être déposé. Les candidatures des particuliers souhaitant se porter acquéreurs ont été étudiées et sélectionnées.

Les dépenses de viabilisation et l'achat du terrain au budget communal qui l'avait acquis s'élèvent à 167 286.27 €. Le produit prévisionnel de la vente des lots représente une recette de 562 500 €. D'où un excédent prévisionnel à reverser au budget général de 395 213.73 €.

Le budget assujetti à la TVA établi hors taxes s'équilibre comme suit avec les écritures de stocks réglementaires lesquelles augmentent les volumes financiers mais sans incidence budgétaire puisque ce sont des écritures croisées de section à section du budget :

Budget annexe lotissement Eskola Ondoa

Section de fonctionnement	
Dépenses	729 786,27 €
Recettes	729 786,27 €
Section d'investissement	
Dépenses	334 572,54 €
Recettes	334 572,54 €

Le conseil municipal VOTE le budget annexe du lotissement Eskola Ondoa tel que présenté et équilibré ci-dessus.

M. ESCAPIL-INSCHAUSPÉ indique que le notaire fera parvenir un exemplaire du sous-seing à signer avec les bénéficiaires à la commune. Il contiendra des clauses suspensives, anti-spéculative notamment.

La délibération pour autoriser le Maire à signer les actes sera prise lors d'un prochain conseil municipal.

Nombre de votants 22 (dont 2 procurations) ;
Nombre de voix pour 22; contre 0

9. Décision modificative de crédits n°2 – budget général

(Nomenclature actes : 7.1 Décisions budgétaires)

Rapporteur : Jean-Michel Escapil-Inchauspé, Adjoint au Maire en charge des finances

Une décision modificative de crédits est nécessaire pour financer des dépenses supplémentaires ou nouvelles (1/ et 2/) et procéder à des écritures de régularisation d'amortissements à la demande du Trésor Public (3/) :

1/ SECTION D'INVESTISSEMENT : DEPENSES /RECETTES

Opération	Article	Dépenses à financer	Rappel Total BP 20 + DM 1	Besoin de financement
94	2313	Maison de santé	68189,79	252 832,00 €
101	2031	Etude Sécurité incendie ERP Maison pour Tous	0	2 400,00 €
96	2151	Programme voirie 2020-2025	70 000	2 000,00 €
98	2151	Création voie circulation bourg	158 280	63 309,94 €
	276348	Avance budget annexe Eskola Ondoa	96 000	71 286,27 €
		TOTAL		391 828,21 €

Pour financer cela, il est possible de récupérer quelques crédits sur des opérations soldées ou différées, mais il est nécessaire d'inscrire un prêt pour équilibrer. Il sera réalisé si besoin en 2021 au vu du montage juridique de l'attribution des locaux de la maison de santé.

Opération	Article	Objet	BP 20 + DM 1	Solde à récupérer TTC
71	21318	Travaux accessibilités batiments communaux	25 700 €	13 100,00 €
93	21318	Travaux sécurités batiments communaux	11 290,00 €	886,71 €
95	21318	Réfection éclairage trinquet	40 135,08 €	1 500,00 €
	21318	Menuiserie ferment pas bien Dojo	2 183,20 €	2 183,20 €
	21318	Branchement armoire chauffante	900,00 €	452,82 €
	2132	Pose baignoire appartement école	1 500,00 €	738,97 €
	2128	Piste BMX	1 000,00 €	1 000,00 €
	21534	Extension réseau électrique résidence autonomie et particulier (etxepeio)	76 400,00 €	37 068,45 €
	2181	Panneau basket école	1 036,11 €	1 036,11 €
	2188	Illumination de Noël	2 000,00 €	2 000,00 €
	024	Produits cessions terrains Eskola Ondoa	0	48 376,27 €
		Total		108 342,53 €

Dépenses = 391 828,21 €
Recettes = 108 342,53 € } différence à financer par prêt = 283 485,68 €

2/ SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Le chapitre 012 relatif aux frais de personnel présente un besoin de financement de 29 175,28 € dû aux embauches tem-

poraires réalisées pour faire face à la crise sanitaire aux services périscolaires et pour rémunérer les remplaçants d'agents absents pour cause de maladie ou accident. Pour équilibrer, on constatera des dépenses non réalisées aux articles 6531 et 6533 pour respectivement 8490 € et 355 €. On constatera une recette supérieure aux prévisions à l'article 6419 : + 13 798,83 € où les traitements des agents malades ou accidentés reversés à la commune par la CPAM ou l'assurance statutaire sont comptabilisés et l'on constatera une recette également supérieure au crédit voté à l'article 7388 pour un montant de 6 531,45 €. Cet article correspond à l'encaissement des taxes sur terrains devenus constructibles :

dépense			
6413/012	Charges de personnel et frais assimilés		+ 29 175,28 €
6531	Indemnités		- 8490 €
6533	Cotisations de retraite		- 355 €
recettes	6419	Remboursement sur rémunérations du personnel	+ 13 798,83 €
	7388	Autres taxes diverses	+ 6 531,45 €

3/ ECRITURES DE REGULARISATION D'AMORTISSEMENTS :

Le comptable public a procédé au contrôle des amortissements réalisés par la commune sur le budget général. Il convient d'amortir certaines dépenses qui n'avaient pas été incluses dans le tableau (exemple études non suivies de travaux). Il n'y a aucune incidence budgétaire.

En effet, ce sont des écritures croisées constituées d'une dépense en section de fonctionnement à l'article 6811, équilibrée par une recette du même montant au chapitre 28 (décliné en plusieurs articles) de la section d'investissement. Cependant, le budget devant être équilibré à l'intérieur de chaque section, il convient d'utiliser le virement de section à section pour faire l'équilibre. Ainsi nous aurons :

			Dépense en +	Dépense en -
Fct	6811/042	Dotations aux amortissements	2971,65 €	
Fct	023	Virement à la section d'investissement		- 2971,65 €
Inv	021	Virement à la section financement		- 2971,65 €
Inv	2802/042	Amortissements frais liés documents urbanisme	1320,52 €	
Inv	281531	Amortissement réseaux d'adduction d'eau	1651,13 €	

M. le Maire précise que les décisions modificatives permettent de faire passer des crédits d'un chapitre du budget vers un autre chapitre ou d'une opération à une autre en fonction des opérations prévisionnelles réalisées ou non. Avec la crise du Covid, il y a du retard dans la réalisation du budget.

Le conseil municipal, VOTE la décision modificative de crédit n°2 nécessaire à la réalisation des dépenses et recettes listées ci-dessus.

Nombre de votants 22 (dont 2 procurations); Nombre de voix pour 22; contre 0

10. Décision modificative de crédits n°1 – budget annexe Trinquet Bar Restaurant

(Nomenclature actes : 7.1 Décisions budgétaires)

Rapporteurs : M. le Maire et M. Jean-Michel Escapil-Inchauspé, Adjoint au Maire en charge des finances

M. le Maire fait part de son intention d'étudier la possibilité de scinder en deux établissements recevant du public (ERP) distincts, d'une part le trinquet/bar/restaurant et d'autre part la maison pour tous, salles diverses, salles de réunion. Le logement, qui était à l'origine un logement de fonction,

serait indépendant car il n'y a plus de concierge. Depuis une trentaine d'années, des constructions ont été rajoutées à la maison pour tous. Tous les bâtiments communiquent entre eux et sont interdépendants en ce qui concerne la sécurité incendie (alarme située dans le bureau de l'ancien concierge). Cette configuration créée à l'origine n'est plus gérable maintenant.

Il est devenu préférable de les séparer et de les isoler les uns des autres. Pour cela, il est nécessaire de faire appel à un bureau d'études qui étudiera la faisabilité. Un devis a été demandé pour chaque ERP, une partie sera prise en charge sur le budget général (pour la maison pour tous et salles) et l'autre sur le budget annexe Trinquet/bar/restaurant. Une décision modificative de crédits est nécessaire pour financer l'étude :

2031	étude APAVE pour assistance technique sécurité ERP Restaurant trinquet	2 500,00 €	ht
21318	Autre Batiment public	2 500,00 €	ht

Le conseil municipal, VOTE la décision modificative de crédit n°1 nécessaire à l'équilibre de la dépense listée ci-dessus.

Nombre de votants 22 (dont 2 procurations) ;
Nombre de voix pour 22; contre 0

11. Remboursement des avances versées par le budget général aux budgets annexes

(Nomenclature actes : 7.1 Décisions budgétaires)

Rapporteur : Jean-Michel Escapil-Inchauspé, Adjoint au Maire en charge des finances

Lorsque le budget général verse une avance au budget annexe, la délibération autorisant le versement doit aussi fixer les modalités de remboursement de cette avance par le budget annexe. En 2018 le budget général a avancé la somme de 55 545 € au budget annexe du cimetière pour financer la construction des caveaux. Il convient de définir l'échéance des remboursements.

Il est proposé que l'avance soit remboursée annuellement au budget général jusqu'à la vente du dernier caveau à l'origine de ce financement. Le montant annuel reversé l'année N sera égal au produit encaissé de la vente de caveau constatée au budget annexe de l'exercice N.

Le conseil municipal DONNE SON ACCORD à cette proposition.

Nombre de votants 22 (dont 2 procurations) ;
Nombre de voix pour 22; contre 0

12. Signature d'un marché de travaux pour les aménagements de voirie au bourg

(Nomenclature actes : 1.1 marchés publics)

Sans objet. Le marché étant inférieur à 214 000 € HT, M. le Maire le signera en vertu de la délégation que le conseil municipal lui a consentie en début de mandat.

13. Proposition des coupes de bois à l'état d'assiette pour l'exercice 2021

(Nomenclature actes : 3.6 actes de gestion du domaine privé)

Rapporteur : Nicole Cabane, Adjointe au Maire en charge de la communication et de l'environnement

Dans le cadre de la gestion des forêts des collectivités relevant du régime forestier, dont celle de Villefranque, l'Office National des Forêts (ONF) porte à la connaissance des propriétaires (la commune) des propositions des coupes à l'état d'assiette. Ce peut être celles prévues dans le plan de gestion de la forêt mais aussi des coupes que l'ONF expertise comme devant être effectuées à raison de motifs techniques particuliers.

M. CABANE précise qu'il s'agit pour l'année 2021 de bois bas (résineux). La recette de la vente de bois sera partagée entre l'Etat et la commune.

Les coupes à asséoir en 2021 sont les suivantes :

Parcelles	Surface (ha)	Propositions ONF	Mode de mobilisation : vente
3_A	2.17	Inscription	Vente en totalité
5_A	1.34	Inscription	Vente en totalité
1_A	3.21	Inscription	Vente en totalité
7_A	2.25	inscription	Vente en totalité

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

1. Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2021 présenté ci-dessus
2. Demande à l'ONF de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites
3. En tant que de besoin, donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente

Nombre de votants 22 (dont 2 procurations) ;
Nombre de voix pour 22; contre 0

14. Signature d'une convention de mise à disposition d'un terrain communal pour l'implantation d'un poste de distribution publique constitutive de droits réels au chemin Mikeluberra avec Enedis

(Nomenclature actes : 3.6 actes de gestion du domaine privé)

Rapporteur : Joël BISAUTA, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme et réseaux

Un poste de transformation de courant électrique d'une superficie de 15 m² doit être implanté sur une parcelle communale section AI 366 d'une superficie totale de 545 m², située voie communale 13 dite chemin Mikeluberra à côté de la future résidence autonomie. Pour autoriser l'occupation du terrain il est nécessaire de signer une convention de mise à disposition pour l'implantation d'un poste de distribution publique constitutive de droits réels avec Enedis.

M. BISAUTA précise qu'avec les travaux de la résidence autonomie et des autres projets de construction, la puissance actuelle n'est pas suffisante. Une ligne moyenne tension sera tirée pour permettre d'alimenter le poste de transformation. Le poste sera installé sur le terrain communal (en forme de triangle) devant la résidence autonomie. Il permettra d'alimenter cet établissement, la maison de santé et sûrement les terrains de l'impassé située derrière.

Le conseil municipal, après délibération :

- AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention dont un exemplaire est annexé à la présente délibération

Nombre de votants 22 (dont 2 procurations) ;
Nombre de voix pour 22; contre 0

15. Dénomination de la voie privée du lotissement Soulach

(Nomenclature actes : 8.3 voirie)

Une voie privée a été créée depuis le chemin Larrepunta pour desservir le lotissement Soulach. Les propriétaires MM. André et Jean-Claude IRUTE souhaitent qu'elle soit dénommée chemin Soulach.

Le conseil municipal DECIDE que la voie desservant le lotissement ci-dessus sera DENOMMEE « Chemin Soulach ».

Elle est ouverte à la circulation publique.

Dès lors, elle est dénommée par le conseil municipal et les maisons seront numérotées.

M. le Maire indique que lors de la création de lotissement privé, la voie de circulation est privée. Mais, cette voie, au même titre que les voies communales, doit disposer d'une numérotation en particulier pour permettre l'accès des secours (pompiers etc...). La délibération permet au service urbanisme de la faire figurer au cadastre et attribuer un numéro de voirie aux logements existants.

Nombre de votants 22 (dont 2 procurations) ;
Nombre de voix pour 22; contre 0

16. Adhésion aux deux contrats d'assurance-groupe proposés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique

(Nomenclature actes : 1.2.1 Contrats)

Rapporteur : Jean-Michel Escapil-Inchauspé, Adjoint au Maire en charge des finances

M. Escapil-Inchauspé rappelle à l'Assemblée les obligations statutaires des collectivités publiques concernant la protection sociale de leurs fonctionnaires affiliés à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) et agents relevant du Régime Général de Sécurité Sociale, notamment l'obligation de maintenir le traitement des agents placés en congé de maladie ou accident.

Pour garantir ces risques, les collectivités peuvent conclure un contrat d'assurance.

Le Centre de Gestion a conduit un appel à la concurrence pour parvenir à un contrat groupe mutualisant les risques au niveau du Centre de Gestion.

Le Centre de Gestion, après avoir mis en œuvre la procédure prévue par le Code de la commande publique, a retenu la Caisse Nationale de Prévoyance (CNP) ASSURANCE comme assureur et SOFAXIS comme courtier gestionnaire. Ce sont les assureur et courtier actuels de la collectivité.

Deux contrats sont proposés (à l'heure actuelle la commune adhère aux deux contrats) :

- un contrat concernant les fonctionnaires relevant de la CNRACL : Le taux d'assurance est fixé à 5,93% et comprend toutes les garanties : Décès + Accident de service et maladie professionnelle (CITIS) + Longue maladie et longue durée + Maternité-Adoption-Paternité et accueil de l'enfant + Maladie ordinaire avec franchise de 15 jours par arrêt de travail dans le seul cas de la maladie ordinaire + Infirmité de guerre

- un contrat concernant les agents relevant du Régime Général de la Sécurité Sociale (effectuant plus ou moins de 150 heures de travail par trimestre) :

Le taux d'assurances est fixé à 0,9 % et comprend toutes les garanties: Accident de travail et maladie professionnelle + Grave maladie + Maternité-Adoption-Paternité et accueil de l'enfant + Maladie ordinaire avec franchise par arrêt de travail de 15 jours, dans le seul cas de la maladie ordinaire

Dans les deux cas, il s'agit de contrats en capitalisation (l'assureur poursuit l'indemnisation même après la fin du contrat, pour les sinistres survenus en cours de contrat).

La base d'assurance est déterminée par la collectivité. Elle comprend le traitement de base et la nouvelle bonification indiciaire (NBI) auxquels peuvent s'ajouter les indemnités et tout ou partie des charges patronales. A l'heure actuelle la commune est assurée pour le traitement de base, NBI et charges patronales.

La collectivité a intérêt à intégrer cette démarche de mutualisation compte tenu du niveau de garantie prévu dans le contrat (tous les risques sont couverts, avec une franchise de 15 jours pour la seule maladie ordinaire).

Les nouveaux contrats prennent effet au 1er janvier 2021 pour une durée de 5 ans avec un maintien des taux garantis pendant 3 ans.

M. le Maire précise que cette assurance rembourse à la commune le salaire des agents en arrêt. Actuellement, l'assurance coûte actuellement environ 21 500 € à la commune mais le montant remboursé est supérieur à ce coût. M. le Maire indique qu'en l'état actuel des absences des agents, il est opportun de renouveler l'adhésion aux deux contrats d'assurance-groupe.

Invitée à se prononcer sur cette question et après en avoir délibéré, L'Assemblée

DÉCIDE l'adhésion aux deux contrats d'assurance-groupe proposés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale à compter du 1er janvier 2021 pour une durée de 5 ans,

AUTORISE le Maire à signer tout document à intervenir à cette fin.

Nombre de votants 22 (dont 2 procurations) ;
Nombre de voix pour 22, contre 0

17. Convention avec le Centre de Gestion pour la mise à disposition d'un Agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI)

(Nomenclature actes : 1.2.1 Contrats)

Comme le prévoit le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, la désignation d'un agent chargé d'assurer une fonction d'inspection dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité au travail (ACFI) est obligatoire dans toute collectivité.

M. le maire précise que la signature de la convention est gratuite, seule ses interventions éventuelles en mairie sont payantes (400 € la journée).

Cette fonction d'inspection consiste à :

- vérifier les conditions d'application de la réglementation
- proposer toute mesure de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels

Il est possible de confier cette fonction, par convention, au Centre de Gestion. Les conditions et modalités d'intervention sont fixées dans la convention d'inspection. La Commune de Villefranque a déjà passé convention avec le Centre de Gestion pour la mise à disposition d'un ACFI. Or, celle-ci prend fin le 31 décembre 2020 année du renouvellement général des conseils municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Autorise le Maire à confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées Atlantiques la fonction d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité prévue par le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié et à signer la convention annexée à la présente délibération.

Nombre de votants 22 (dont 2 procurations) ;
Nombre de voix pour 22, contre 0

18. Demande d'attribution d'un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération Pays Basque au titre des projets structurants

(Nomenclature actes : 5.7 intercommunalité)

Rapporteur : Jean-Michel Escapil-Inchauspé, Adjoint en charge des finances.

Dans le cadre du déploiement de sa politique des territoires, la Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB) a décidé de venir en appui de ses communes membres à travers notamment la mise en place d'un dispositif de fonds de concours sur la période 2019-2021 dans différents domaines, dont celui des projets communaux structurants ayant une vocation intercommunale. Pour ce type de projets, une enveloppe financière a été allouée aux différents pôles territoriaux, Nive-Adour pour ce qui nous concerne.

Les travaux de rénovation de l'éclairage du trinquet et la peinture des frontons place libre de Villefranque pourraient bénéficier de l'aide financière de la CAPB. L'intérêt social et culturel de ces équipements sportifs sur le territoire n'est plus à démontrer. Les travaux au trinquet seront source d'économies d'énergie. Ce sont des projets structurants pour le territoire.

Animé avec passion par l'Association Eskulari depuis 27 ans, le club de pelote à main-nue regroupe aujourd'hui les communes fondatrices Briscous, Lahonce et Villefranque et aussi celles de Mouguerre, Saint-Pierre-d'Irube et Urcuit. Son rayonnement est intercommunal. Il assure, avec le concours d'éducateurs dévoués, le maintien de la pelote à main-nue dans les villages, facilite notamment la formation de jeunes joueurs et la pratique pour ceux qui le désirent de la compétition.

C'est ainsi que, toute l'année, les activités se succèdent pour les joueurs de tous niveaux, de septembre à fin avril au trinquet

et en place libre de mai à août : plusieurs entraînements par semaine, tournois professionnels, parties de championnat (phases finales toutes catégories) organisées par la Fédération et la Ligue de pelote.

Pour cela, il est indispensable d'offrir des équipements de qualité, aux normes pour les championnats et maintenus en bon état.

Les travaux envisagés sont les suivants :

1/ Rénovation de l'éclairage au Trinquet :

Remplacement de rampes fluorescentes par des leds entraînant une baisse de la consommation d'énergie, pas de maintenance sur ces produits et une durée de vie très longue. Mise en place d'une platine de gestion « DALL » permettant de moduler les niveaux d'éclairage selon les besoins donc de limiter la consommation (exemple 100 % pour une partie de pelote retransmise à la télévision et 40 à 70 % pour les entraînements).

Montant hors taxe : 32 195.90 €

2/ Gros travaux de peinture des frontons place libre :

Nettoyage, traitement des fissures, peinture

Montant hors taxe : 19 014 €

Total des travaux objets de la présente demande d'aide :

51 209.90 € HT

M. le Maire ajoute que la Communauté d'Agglomération prend en charge la moitié des travaux via le fonds de concours. L'enveloppe allouée à la commune est égale à 69 000 € (pour une dépense de 138 000 HT. Il reste des crédits pour Villefranque. Il faudra sûrement présenter le projet de la maison de santé.

Compte tenu de ce qui précède, le conseil municipal SOLLICITE de la CAPB l'attribution d'un fonds de concours le plus élevé possible pour les travaux décrits s'élevant à la somme de 51 209.90 € HT.

Nombre de votants 22 (dont 2 procurations) ;

Nombre de voix pour 22; contre 0

19. Avis du conseil municipal sur le projet de Plan Local de l'Habitat Pays Basque (PLH)

(Nomenclature actes : 5.7 intercommunalité)

M. Le Maire explique que par délibération du Conseil communal du 1^{er} février 2020, la communauté d'agglomération Pays Basque (CAPB) a arrêté son projet de Programme Local de l'Habitat (PLH). Il doit être soumis pour avis notamment aux 158 communes membres de la CAPB.

Le PLH 2020-2025 sera voté au début de l'année 2021. Ce document s'impose aux Plan locaux d'Urbanisme (PLU) et Plan locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi) qui devront s'y conformer. L'étude menée par la CAPB a conclu à une explosion de l'urbanisation de la côte basque (3049 logements par an entre 2010 et 2017) au détriment de l'intérieur du Pays Basque. 3 scénarios ont été proposés à l'adoption des conseillers communaux :

- Conserver le rythme de constructions de logements actuels soit 3049 constructions de logements par an
 - Baisser le nombre de constructions à 2600 logements par an
 - Baisser le nombre de constructions à 2200 logements par an
- La CAPB a arrêté son choix à l'abaissement des constructions à 2600 logements par an.

M. ESCOT-SEP, Conseiller municipal : il y a beaucoup de crainte avec un abaissement à 2600 logements par an. -14% de construction par an risque de créer une inflation des prix des logements existants. En 2010, le prix du mètre carré était de 3600 € et est passé à 4300 € en 2018 !

M. le Maire : oui, plus les logements sont rares plus les prix augmentent. En 2020 le m² coûtait 3500 € et en 2018 4300 €.

En outre, comment être sûr d'arriver à cet abaissement alors que dans l'intérieur, les PLU ne sont pas prêts ? Je propose de voter la baisse à 2600 logements par an mais avec la réserve suivante : les documents d'urbanisme ne sont pas prêts pour atteindre cet objectif.

Dans un des futurs PLUi de la CAPB des zones doivent être fermées, mais ce document n'est pas prêt. Il devrait y avoir un équilibrage entre la côte et l'intérieur du territoire mais les documents d'urbanisme ne sont pas élaborés.

Par ailleurs, je souhaite émettre une réserve concernant les migrations pendulaires. Villefranque se trouve en entrée d'agglomération et se trouve confrontée à une explosion des déplacements urbains. Une réflexion doit être menée en amont sur le trafic routier pour ne pas arriver à la paralysie.

Il y a aussi la question des logements sociaux, passé le seuil des 3500 habitants, il faut avoir 25% du parc total en logements sociaux. On rentre dans une course sans fin à la construction.

M. ESCOT-SEP, Conseiller municipal : si l'on part sur 2600 logements, peut-on demander que 2300 restent dans le secondaire ?

M. SABATOU, Conseiller municipal : il ne faut pas freiner l'offre, il est nécessaire de répondre à la demande. Si l'offre de logements baisse, cela va faire augmenter les prix. Il faut agir sur l'aménagement du territoire, il est important de rendre au Pays Basque intérieur son attractivité. Le PLH doit être plus global et prévoir des aménagements et des structures adéquates (équipements, transports, travail...), l'attractivité n'est pas que le logement.

M. le Maire : il y a très peu de zone artisanale prévue. Le PLU de Villefranque est un des seuls à avoir une zone artisanale. Le manque se fait ressentir vu le nombre de demandes reçues qui n'ont pu être satisfaites. Les logements sont directement liés aux zones économiques qui emploient les habitants.

M. ESCOT-SEP : il y aura un avant et un après Covid. Paris est à 4h en TGV avec wifi dans le train. Avec le télétravail, la demande de logement va exploser.

M. le Maire : il est nécessaire de ralentir le nombre de logements pour se concentrer sur l'amélioration du trafic routier. Souhaitez-vous voter le PLH comme cela ? A mon avis, il faut mettre des réserves.

Mme BRUNET, Conseillère municipale : le fait d'émettre des réserves indique que nous ne sommes pas dupes.

M. BISAUTA : les réserves permettent d'exprimer nos inquiétudes.

M. le Maire : les stations d'épuration sont à saturation. Il est nécessaire d'étudier les techniques de la construction.

M. ESCOT-SEP : connaissons-nous la position d'Ustaritz ?

M. le Maire : Non. Par contre, Saint-Pierre-d'Irube est du même avis que nous.

Mme CAZENAVE, Conseillère municipale : sous l'ancien mandat, on nous poussait à construire !

M. le Maire : on s'est envolé mais maintenant il est nécessaire de contenir cela.

Compte tenu de ce qui précède, le conseil municipal

DONNE AVIS FAVORABLE AVEC TROIS RÉSERVES au projet de Plan Local de l'Habitat 2021-2025 arrêté par la CAPB :

1^{ère} réserve : elle concerne l'abaissement du nombre de logements à 2600 habitants. La commune s'inquiète de la possibilité de respecter ce nombre alors que les documents d'urbanisme le permettant ne sont pas élaborés par la plupart des communes du territoire. Elle demande que la procédure d'élaboration des PLUi soit lancée au plus vite pour maîtriser la construction de logements.

2^{ème} réserve : elle concerne les déplacements urbains. Villefranque est un village en périphérie de l'ancienne agglomération. Le trafic urbain est saturé. Les élus de la commune de Villefranque se demandent s'il ne deviendra pas trop difficile d'entrer dans l'agglomération.

3^{ème} réserve : elle concerne les techniques liées à la construction. Tous les réseaux, en particulier le réseau d'assainissement, ne sont pas peut-être suffisants pour toutes ces constructions.

Nombre de votants 22 (dont 2 procurations) ;

Nombre de voix pour 22; contre 0

20. Convention de mutualisation en matière d'usages numériques avec la Communauté d'Agglomération Pays Basque

(Nomenclature actes : 5.7 intercommunalité)

Par délibération du 1er février 2020, la Communauté d'Agglomération Pays Basque a renouvelé une convention avec le Syndicat mixte La Fibre64 afin de déployer un programme de services numériques.

Ce champ de coopération est ouvert aux communes membres de la Communauté d'Agglomération qui le souhaitent, pour la réalisation de tout ou partie des prestations suivantes :

Mise en conformité au Règlement Général sur la Protection des Données (RGDP) :

Accompagnement à la mise en conformité au Règlement Général sur la Protection des Données par la mise en place d'un délégué à la protection des données mutualisé entre le Syndicat Mixte La Fibre64 et ses membres : le Syndicat mixte La Fibre64 est désigné comme délégué à la protection des données de la commune.

Dématérialisation de la commande publique :

Mise à disposition d'un profil acheteur sur la plateforme de marchés publics AMPA.

Dématérialisation de l'envoi au contrôle de légalité :

Mise à disposition d'un tiers de télétransmission des actes et flux dématérialisés de la commune.

Inclusion numérique :

Cet accompagnement prévoit notamment l'ingénierie, la coordination et l'animation des réseaux locaux d'inclusion numérique, une cartographie des lieux et services d'inclusion numérique situés sur le territoire, ainsi qu'un site ressources pour tous les aidants.

Webinaires :

Mise à disposition d'une série de webinaires thématiques accessibles à l'ensemble des élus et des agents des communes membres de la Communauté d'Agglomération (intelligence artificielle, open data, identité numérique...).

Ces services numériques sont accessibles gratuitement aux communes, via une convention de mutualisation, renouvelable annuellement par tacite reconduction, conformément au projet annexé à la présente délibération.

Au vu de ce qui vient d'être exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal est invité à :

- confirmer l'intérêt de la commune de VILLEFRANQUE pour accéder aux services numériques suivants : (cocher les cases correspondantes, en tout ou partie)
 - Mise en conformité au Règlement Général sur la Protection des Données (RGDP)
 - Dématérialisation de la commande publique
 - Dématérialisation de l'envoi au contrôle de légalité
 - Inclusion numérique
 - Webinaires
- autoriser Monsieur (le Maire à procéder à la signature de la convention de mutualisation correspondante, ainsi qu'à toutes les formalités nécessaires à la mise en application de la présente délibération.

M. le Maire précise que cette convention avec la Fibre64 permet à la commune de s'assurer que nos actions en matière numérique soient sûres. Un certain nombre de choses sont déjà en place notamment la dématérialisation.

Nombre de votants 22 (dont 2 procurations) ;
Nombre de voix pour 22; contre 0

21. Compte rendu des décisions prises par le Maire en vertu des délégations du conseil municipal

Conformément à l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, M. le Maire rend compte à l'assemblée des décisions qu'il a prises en vertu des délégations qu'il a reçues du conseil municipal par délibération du 23 mai 2020

date	fournisseur	nature de la décision	montant TTC
A compter du 10/9/2020			
28/09/2020	OURTAU JEAN MICHEL	Fourniture et pose d'une coupole MPT vélux	1 266,48
01/10/2020	CSJ CHAPELET & ST JEAN	Rénovation de l'éclairage du trinquet	33 458,83
10/11/2020	CBL FERMETURES	Changement des menuiseries au dojo	12 274,08
10/11/2020	SMJ ELEC	Branchement électrique pour armoire chauffante cantine	447,18
10/11/2020	CSJ CHAPELET & ST JEAN	Rénovation de l'éclairage du trinquet situation 2	3 717,65
10/11/2020	CSJ CHAPELET & ST JEAN	Rénovation de l'éclairage du trinquet situation 3	1 458,60
24/09/2020	LAILLE FREDERIC	Remplacement baignoire appartement de l'Ecole Publique	864,27
24/09/2020	EUROVIA AQUITAINE	Réfection de la voirie chemin Oyhambideberria	20 575,92
24/09/2020	DUFOURCQ GILLES	Topographie communale 2020	1 075,68
24/09/2020	DUFOURCQ GILLES	Topographie communale 2020	1 178,72
10/11/2020	SUD OUEST PUBLICITE	Publication Aménagement voirie au bourg	473,47
24/09/2020	SIGNATURE	3 miroirs Vialux	701,90
24/09/2020	ENEDIS	Raccordement électrique chemin Hargin Karrika	1 332,00
24/09/2020	MI ELEC	Travaux modification électrique salle du conseil municipal	740,76
13/10/2020		Décision du Maire fixant le tarif des droits de stationnement pour les camions de vente de pizza. 9 m ²	100 € /an
21/10/2020	SUD OUEST PUBLICITE	Publication Maison de santé	729,79
23/10/2020	AQUITAINE DIAGNOSTIC EURL POLCA	Diagnostic amiante et diagnostic plomb avant démolition	2 520,00

M. le Maire ajoute que suite à la consultation lancée pour les travaux d'aménagement de voirie au bourg et après analyse des offres, il a provisoirement retenu deux entreprises une pour le lot 1 voirie et réseaux divers, l'autre pour le lot 2 espaces verts, mobilier.

Elles devront compléter le marché avec les pièces administratives obligatoires. Le montant des travaux étant inférieur à 214000 € HT, il pourra quand les dossiers seront complets, signer les marchés en vertu de la délégation que le conseil municipal lui a donnée. Le coût des travaux est inférieur à l'estimatif.

M. DUHALDE, Adjoint au Maire en charge de la commission des travaux indique qu'ils débiteront mi-janvier 2021.

Les entreprises sont les suivantes :

		Montant TTC
EIFFAGE Sud-Ouest Saint-Pierre-d'Irube	lot 1 voirie et réseaux divers	188 382.36 €
PARC ESPACE Bayonne	- lot 2 Espaces verts, mobilier	13 338.00 €

22. Questions diverses

M. le Maire tient à remercier l'ensemble du conseil municipal pour leur engagement au quotidien, leur effort pour la vie municipale. Il félicite les adjoints. Il remercie également l'ensemble des agents pour leur implication et le travail qu'ils fournissent.

M. le Maire souhaite de bonnes fêtes à tout le monde !

TRAVAUX

MENDIBURUA : L'aménagement de la ferme se précise...

En effet, cette bâtisse emblématique sera réhabilitée en logements spacieux (T3 et T4) en accession sociale à la propriété. L'accession sociale à la propriété est avant tout une volonté partagée par les élus, la commune et les acteurs de l'immobilier de permettre aux foyers à revenus modestes de devenir propriétaires de leur logement. Cela nous semble fondamental, surtout dans notre région !

A ce jour, tous les détails ne sont pas finalisés, cependant, si vous êtes intéressés, ou pour davantage de renseignements, vous pouvez d'ores et déjà vous rapprocher de la mairie ou de Habitat Sud Atlantic (HSA) qui est l'Office Public de l'Habitat de la CAPB.



De nouveaux ordis...

En fin d'année 2020, la commune a répondu aux besoins des enseignants de l'école publique en dotant l'école de deux ordinateurs portables neufs.

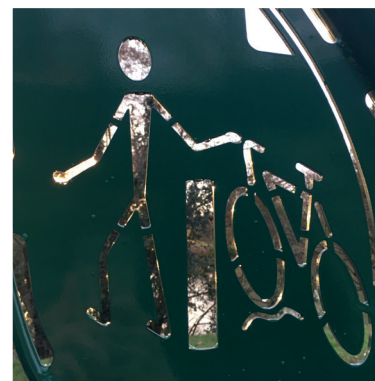
Ouverture de la route du bois.

Les travaux de réaménagement et de sécurisation autour de l'école, et d'accès à la résidence seniors ainsi qu'à la future Maison de santé ont débuté très récemment par le piquetage et l'arrivée des engins pour préparer la future route du bois. Affaire à suivre...



Portique à l'entrée de la zone Portuberria

Un portique a été installé sous le pont de la Snfc conduisant à la passerelle. Ainsi, la zone de parking est désormais sécurisée et le trafic mieux régulé. Mais pas d'inquiétude : ce portique est adapté pour laisser passer les piétons, poussettes, personnes à mobilité réduite et même vélos !



TROMBINOSCOPE

Une fois n'est pas coutume, cette page est dédiée au personnel municipal, petites mains de l'ombre qui contribuent quotidiennement au bon fonctionnement de notre commune. Croisés au bord d'un chemin en train de tondre, ou à l'accueil de la mairie où vous vous déplacez en quête d'un

Trois pôles sont bien distincts : Pôle administratif

(qui supervise les deux autres pôles) : Autour de la Secrétaire générale des services, Isabelle POUYAU DOMEQ, le personnel administratif qui constitue son équipe. Pour répondre au plus près de vos besoins, de vos questions administratives, ce sont vos interlocuteurs privilégiés dans les locaux de la mairie. L'année 2020 a grandement compliqué leur tâche quotidienne dans tous les domaines, et ils n'ont pas compté leurs heures pour répondre au mieux aux inquiétudes et aux besoins des Milafrangars.



En bas, au centre, Mme Isabelle POUYAU DOMEQ, (Secrétaire générale), entourée à gauche par Mme Marie- Pierre SAUSSIE (chargée de l'urbanisme, des travaux et de la logistique des services périscolaires), et à droite par Mme Mathilde DAVANT, (en charge des services social, scolaire, élections, communication).

En haut, M. Jean- François BORDA (pour l'administration générale et les dossiers juridiques) avec à gauche, Mme Aimée CAMY, (chargée des services comptabilité, budget, gestion des ressources humaines), et à droite, Mmes Manon ANDRIEU (au postes accueil, état civil, population et fêtes et cérémonies) et Nicole LAVIALLE (en charge de l'agence postale communale).

renseignement administratif, ou encore à la porte de la garderie où vous confiez votre enfant le matin, ils sont là, présents. Les agents municipaux de Villefranche que vous croisez souvent, peut-être sans les connaître, sont à l'honneur.

Pôle périscolaire :

Elles accueillent vos enfants en cantine, en garderie, ont une mission de surveillance sur le temps de la pause méridienne, entretiennent les locaux scolaires... et pour trois d'entre elles, elles assistent les enseignantes de maternelle en classe et sont ATSEMS. La période compliquée que nous vivons actuellement les rend plus que jamais indispensables au bon fonctionnement des services périscolaires.



De gauche à droite :

1^{ère} ligne : Mmes Oihana AROSTEGUY, Julie LABEGUERIE et Lesia CARABY.

2^{ème} ligne : Mmes Marie- France LAURNAGARAY, Fabienne OYHARCABAL, Claire LARRENDUCHE et Claire SENE.

3^{ème} ligne : Mmes Isabelle IRIBARNE, Gisèle CHOUZENOUX, Laetitia MAUZAT, Lou-Anne SUHARRART et Séverine MOURGUY. (Sont absentes sur la photo : Mmes Claire GUICHOT, Marie- Christine DUMON et Irène DE MATOS)

Pôle technique :

Qu'il s'agisse d'entretenir les espaces verts, de maintenir en état les locaux communaux (travaux de réparation, de peinture, d'embellissement...) les agents des Services Techniques sont sur tous les fronts... sans oublier leurs multiples interventions face aux aléas climatiques (inondations, arbres déracinés...) ! Ces derniers mois ne les ont pas épargnés ! Un grand merci également pour leurs contributions lors du 1^{er} confinement (distribution de paniers, contact avec les personnes âgées isolées, bras supplémentaires au Vival pour la mise en rayon...)

De gauche à droite :


1^{ère} ligne : MM. Christophe LABAT, Jean- Michel SUHARRART et Martin DURRITXAGUE

2^{ème} ligne : MM. Clément MARTIARENA, Driss SAIDI et Jean- Michel IRIGOYEN



CONSOMMONS



<p><u>Légumes de saison</u> GAEC Gastemendia 05.59.44.91.39</p> 	<p><u>Légumes / piments</u> ELISSALDE Rémy Domaine Ste Marie 06.16.83.19.42</p>
--	--



La période que nous vivons actuellement nous amène à être plus sensibles et plus exigeants dans nos modes de vie et surtout de consommation. Privilégier le goût et la fraîcheur en favorisant les circuits- courts alimentaires semble désormais une évidence au plus grand nombre. Par chance, heureux Milafrangars que nous sommes, notre commune regorge de producteurs variés (viande, œufs, légumes, miel, piments...)

Alors, faisons le tour de Villefranque, panier à la main, et consommons local !

Notre recensement des producteurs de Villefranque a été le plus exhaustif possible. Cependant, si par mégarde, nous avons oublié de mentionner l'un de vous, veuillez nous en excuser par avance, et nous le faire savoir afin qu'un rectificatif soit apporté lors de la prochaine publication du journal.

On rappelle également l'existence d'une AMAP, dont vous trouverez tous les détails dans le précédent numéro.

VIANDE

Veau

M. SISTIAGUE J. Michel
Maison Carricartia
 06.23.92.27.29



Local



VIANDE

Veaux / Vaches / Cochons

BARLEDUC	LABEGUERIE
Benat	Peio
Maison Aguerria	Chemin
Chemin de	Bakoitzenea
Larramendia	06.84.01.83.71
06.83.94.21.48	• •

VIANDE

Agneaux / Merguez

M. LABEGUERIE Benoit
Maison Landakobidea
06.29.69.72.18
• •



ÉCOLE PUBLIQUE

Le jeudi 17 décembre, Olentzero n'a pas eu peur de la covid et est venu, masqué malgré tout, à l'école pour nous apporter sa lumière, symbole de renaissance. Espérons qu'elle nous portera chance !

Nous l'avons accueilli en chansons. Puis il y a eu un moment de partage avec les enfants de la PS au CE1. Certains enfants avaient préparé des dessins qu'ils ont offerts. Olentzero pour les remercier, leur a donné des charbons en sucre. S'en est suivi un temps d'échange avec les plus grands (CE2-CM1-CM2). Ces derniers avaient préparé, pour la venue d'Olentzero, quelques questions à lui poser.

Merci à lui pour sa visite et à l'association Olentzeroren lagunak qui œuvre pour faire vivre notre culture.



Abenduaren 17an, ostegunarekin, koronabirusaren beldurrik gabe Olentzero etorri da gure eskolara bere argia ekartzera, berritze simbolo gisa . Agian xantza ekarriko digu !

Kantatuz ongi etorria egin diogu. Gero marrazkiak prestatu zituzten haurrek oparitu dizkiote. Olentzerok azukrezko ikatza eman die horien truk.

Bere bisita bukatzeko, Olentzero gonbidatua zen CE2 eta CM1-CM2en klaseetan, ikasleen galdeei erantzuteko.

Milesker aintz Olentzerori etortzeagatik eta milesker ere bai Olentzeroren lagunak elkarteari gure kultura biziarazteagatik !

LA JOURNÉE DE NOËL À L'ÉCOLE

Le matin du vendredi 18 décembre nous avons ouvert les cadeaux de Noël. Nous avons chanté avec toute l'école à « la Maison Pour Tous ». Nous avons eu un goûter de Noël. Nous avons trouvé la journée trop bien !

Gaspard, Maddi et Johane





PROJETS CITOYENS

En cette année perturbée qui n'a pas permis l'organisation habituelle du Téléthon, l'école a souhaité contribuer à une action adaptée aux conditions sanitaires en organisant une collecte de piles usagées. L'objectif de cette grande collecte nationale et solidaire était à la fois de faire un geste pour l'environnement et de contribuer à la lutte contre les maladies génétiques rares. Cette collecte a retenu tout l'intérêt de nos petits élèves...

Des dizaines de kilos de piles ont été transmis à l'AFM-Téléthon. Comme chaque année, les enfants se sont également mobilisés pour la collecte de denrées non périssables pour la Banque Alimentaire. Un grand merci à tous les élèves et à leur famille !



DATES à retenir !...

**PORTES OUVERTES POUR
LES NOUVELLES FAMILLES**

le vendredi 26 mars à 17h

FÊTE DE L'ÉCOLE

le samedi 19 juin

RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2021

les parents qui souhaitent inscrire leur enfant sont invités à prendre contact avec la directrice au 05 59 44 92 27 dès à présent.

VIE MUNICIPALE



Banque Alimentaire
de Bayonne et du Pays Basque

Grâce à vous, nous avons collecté

360 KG (Vival) + 254 KG
(écoles) soit 614 KG
de denrées alimentaires.

MERCI
MILESKEK
MERCI
MILESKEK
MERCI
MILESKEK
MERCI
MILESKEK

Venez rejoindre notre équipe de bénévoles !

Tél. 05 59 55 28 11 - Mail : banque.alimentaire.bayonne@gmail.com



REPAS DES AÎNÉS...

Traditionnellement organisé au mois de janvier pour entamer une année sous le signe de la convivialité, le repas offert aux aînés par la municipalité ne pourra hélas pas avoir lieu aux dates habituelles. Nombreux sont ceux qui attendaient ce moment de retrouvailles et de partage pour se régaler, mais hélas la COVID et les règles sanitaires imposées ne permettent pas de le programmer pour l'instant... et il est inenvisageable de faire prendre le moindre risque à nos fringants septua et octogénaires ! En attendant des jours meilleurs, gageons que tous feront le plein de bonne humeur et de sourires pour être fin prêts dès lors qu'il sera possible d'organiser des retrouvailles gustatives ! Affaire à suivre...

AFM TÉLÉTHON
INNOVER POUR GUERIR



TÉLÉTHON

Le contexte actuel n'a pas permis à nos associations, en collaboration avec la municipalité, d'organiser une manifestation publique au profit de l'AFM-TELETHON.

Malgré tout, et grâce à votre générosité, nous avons collecté la somme de 601,14 € entre les dons et les ventes. Nous vous transmettons les chaleureux remerciements, de la part de toute l'équipe de la coordination départementale de l'AFM-TELETHON, pour votre solidarité.

Un seul mot EXTRAORDINAIRE APARTEKOA

Un grand remerciement à vous, au Responsable du VIVAL, aux écoles et aux Milafrangars pour leur grande générosité, eskuzabaltasuna et solidarité elkartasuna

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

En ce 11 novembre 2020, et malgré l'obligation de respecter des règles sanitaires draconiennes (seules 5 personnes sont autorisées à assister à la cérémonie), la commune rend hommage aux anciens combattants, morts pour la France entre 1914 et 1918. Devant le monument aux morts et autour de M. Le Maire sont présents Messieurs Jacky Robert, Benat Larramendy, Martin Hiriart et Gérard Mirabelle.



BON À SAVOIR

PRESERVONS

NOTRE CADRE DE VIE DECHETS AU SOL INTERDITS !

Trop d'incivilités sont constatées par les agents du service collecte de la Communauté d'Agglomération Pays Basque ! Lors de leurs tournées de ramassage, ils sont confrontés à tout un tas de déchets au sol, loin d'être à leur place ! Que ce soit des sacs d'ordures ménagères, de grands cartons bruns de livraison, des déchets verts ou encore des encombrants...

STOP AUX INCIVILITÉS !

Les dépôts de déchets au sol, que ce soit sur des lieux publics ou privés, sont considérés comme des incivilités, même quand ceux-ci sont déposés devant un point de collecte (non-respect du règlement de collecte).

Ces incivilités (dans la nature ou au pied des conteneurs) constituent une infraction. L'utilisateur ayant effectué ce dépôt est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 1 500 euros selon la gravité des faits.

De plus, ces dépôts de déchets au sol génèrent des impacts négatifs, multiples et directs, tant sur la qualité de vie des habitants que sur l'environnement et la santé publique par les risques de pollutions engendrés. L'enlèvement des dépôts sauvages et le nettoyage des abords des points de collecte engendrent des frais supplémentaires pour la Collectivité.

RENFORCEMENT DU DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LES DÉPÔTS SAUVAGES

Des agents communautaires assermentés procéderont à des verbalisations en complément des services de police dès le début de cette année.

LA DÉCHÈTERIE : LA SEULE SOLUTION POUR VOS DÉCHETS VOLUMINEUX OU DANGEREUX !

Les effets néfastes sur l'environnement et la santé ne disparaissent pas lorsque le produit devient un déchet ou que l'on souhaite s'en débarrasser sans y réfléchir. Bien au contraire. Pour les rendre inoffensifs, une seule issue : la déchèterie.

Aujourd'hui, les déchèteries disposent des équipements nécessaires pour l'accueil de tous ces produits en fin de vie et offrent de vraies solutions de recyclage et de valorisation dans les filières appropriées.

Pour déposer vos cartons, meubles et électroménagers usagés, déchets verts et autres déchets spéciaux : rendez-vous dans l'une des 26 déchèteries du Pays Basque !

1500€ko isuna

Ez utz zure baitan den salbaia zernahi egiten! Garesti aterako zaizu!

Ne laisse pas le sauvage qui est en toi faire n'importe quoi! ça coûte un bras!

jusqu'à 1500 € d'amende



Communauté de Communes
du Béarn des Gaves
terre de partage

bit ta
garbi

Communauté
d'Agglomération
PAYS BASQUE
EUSKAL
EREGIA
Elkargoa

LA SOLUTION POUR RÉDUIRE VOS ORDURES MÉNAGÈRES ?

- Le tri : Pour alléger vos poubelles pensez à trier vos emballages recyclables, verre, papiers dans les colonnes en libre accès, sans badge, en respectant les consignes de tri.
- Le compostage: Afin de valoriser 30% à 40% des bio-déchets qui constituent vos ordures ménagères, vous pouvez disposer d'un composteur.

www.communaute-paysbasque.fr



ZAC DUBOSCOA II : LA COMMERCIALISATION DE SON VILLAGE D'ARTISANS A DÉBUTÉ...

La zone d'activité Duboscoa II connaît une nouvelle phase de son développement avec l'implantation du Village d'artisans, intégré au paysage en lisière de forêt. Afin de répondre aux besoins et aux capacités des entreprises artisanales, des ateliers de tailles variées ou « cellules » modulables et adaptables (conçues par le Cabinet Beltza Architecture) vont progressivement voir le jour. Pour ce projet, porté par la Communauté Pays Basque, la SEPA s'est vue confier les travaux de viabilisation de la zone et la commercialisation des lots, et s'est associée à Eiffage Immobilier Sud-ouest co-promoteur pour la construction et la commercialisation de cet ensemble. Viabilisation du site et création des accès et de la voirie publique sont en cours d'achèvement. Livraison prévue des cellules pour fin 2022.

Les artisans intéressés sont invités à prendre contact avec Eiffage Immobilier Sud- Ouest à Anglet
Karine RENAILLE 06 71 11 10 53 / 05 59 42 57 52

LA CAMPAGNE DE VACCINATION

contre la COVID-19 a débuté sur le territoire Pays Basque. La Communauté d'Agglomération Pays Basque a créé une page dédiée **sur le site internet de la Communauté Pays Basque** qui vous permettra de vous guider dans votre démarche d'inscription en ligne.
communaute-paysbasque.fr

INFO POUR NOS ADOS... LE RECENSEMENT MILITAIRE



Vous venez d'avoir 16 ans ? Fille ou garçon, il est temps de vous faire recenser !

En effet, le recensement militaire est une démarche obligatoire, qui doit être effectuée entre le jour de vos 16 ans et le dernier jour du 3^{me} mois qui suit votre anniversaire. Pour cela, il vous suffit de vous rendre en mairie avec les documents suivants :

- votre carte nationale d'identité ou passeport valide
- le livret de famille à jour

BOURSES COMMUNALES



La commune attribue des bourses communales d'enseignement supérieur, en complément des bourses de l'Éducation Nationale et de celles du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques, aux étudiants répondant aux critères suivants :

- avoir sa résidence familiale située dans la commune de Villefranque
- avoir moins de 25 ans
- être étudiant
- avoir obtenu une bourse départementale d'enseignement supérieur pour l'année scolaire en cours.

Le dossier de demande de bourses communales pour l'année scolaire 2020/2021 sera disponible aux alentours du mois de mars 2021 en mairie ou téléchargeable directement sur le site internet de la commune.



LA FIBRE

Le déploiement de la fibre dans les Pyrénées-Atlantiques est porté par le Département, les Communautés de communes et les Communautés d'Agglomération qui se sont associés pour créer le Syndicat Mixte La Fibre64.

Suite à un appel d'offres, THD 64, filiale de SFR FTTH, conçoit, finance, construit, commercialise, maintient et exploite le réseau à Très Haut Débit des Pyrénées-Atlantiques.

Sur la Côte Basque Orange a également été retenu afin de construire le réseau de fibre optique sur certaines communes et de le louer dans des conditions réglementaires et régulées auprès des fournisseurs d'accès à internet du marché.

Ainsi, vous avez le choix entre deux opérateurs : Orange ou SFR.

Le déploiement est lancé. Vous pouvez d'ores et déjà voir si vous êtes éligibles en vous connectant sur :

<https://lafibre64.fr/test-deligibilite-2/>

La Fibre64 vise à rendre éligible à la fibre optique 100% du territoire d'ici 2023, mais certains quartiers de villefranque sont déjà éligibles ... quant aux autres patience !

Cette démarche vous permet :

- d'obtenir une attestation de recensement, document indispensable avant 18 ans pour l'inscription à un examen (BEP, Baccalauréat...), à un concours ou encore au permis de conduire.
- d'être convoqué à la Journée de Défense et de Citoyenneté (JDC). La participation à cette journée est indispensable pour s'inscrire, à partir de 18 ans, à des examens et concours.
- d'être inscrit automatiquement sur les listes électorales par l'administration et de voter dès l'âge de 18 ans.

Alors, pensez-y !



LA SOPHROLOGIE : VOS RESSOURCES VERS LE BIEN-ÊTRE.

Conçue par le professeur en neuropsychiatrie, Alfonso Caycedo, la sophrologie est une méthode thérapeutique psychocorporelle, qui vous permet, grâce à des exercices simples de respiration contrôlée, de détente musculaire et de suggestion mentale, de retrouver un bien-être au quotidien et de développer son potentiel.

Les champs d'action sont multiples, on citera entre autres, la gestion de son stress au quotidien, avoir un

sommeil de qualité, développer ses capacités, faire face aux changements, gérer la douleur, les acouphènes, les addictions et les pulsions, ou encore savoir prendre du recul ou préparer des examens, et ce, à tout âge.

Votre sophrologue, Janick TRENELLE, vous accompagne du lundi au vendredi de 9h00 à 20h00 et le samedi de 9h00 à 14h00, sur rendez-vous au cabinet situé au 284, chemin Oyhambidia (Quartier Bas) ou à votre domicile.

Informations et prise de rendez-vous en ligne sur sophrologue64.fr, par téléphone au **07 49 26 23 34**.



CARNET



NAISSANCES

Octobre : Haïze LATXAGUE / Jone LATXAGUE

Novembre : Éthan TEIXEIRA / Gaizka OLIVA

Décembre : Gabriel FERNANDES GIL / Rose LE GUENANN / Cléo PENNES

DÉCÈS

Juillet : André MAILHARRAINCIN (72 ans)

Septembre : Marie Thérèse BETBEDER veuve SALLABERRY (81 ans)

Gratien JAURETCHE (73 ans)
Joseph BESSONARD (98 ans)

Octobre : Yolande GOUTENEGRE veuve LARRE (80 ans)
Pierre SISTIAGUE (82 ans)



Bulletin d'informations municipales de la mairie de Villefranque

Contact : guremilafraंगा@gmail.com - Publié à 1300 exemplaires par FLASH COMPO Bayonne - Conception & crédits photos : commission municipale & sections (Sauf avis précisés) - Directeur de la publication : M. Marc SAINT ESTEVEN - Commission communication : Mme Nicole CABANE (adjointe & responsable) - M. Benat BARLEDUC - Mme Sabine BRUNET - Mme Laurence CAZENAVE - M. François DOUSSEN - Mme Stéphanie ECHAIDE - Mme Maïte SALLABERRY
NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

LES CONTACTS UTILES

ARREMAN BALIAGARRIAK

Mairie de Villefranque

🌀 www.villefranque.fr

accueil@villefranque.fr

Tél. : 05.59.44.93.13 - Fax : 05.59.44.95.63

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi :
de 9h à 12h et 13h30 à 17h

Rencontres sur rendez-vous avec M. Le Maire et les adjoints : M. SAINT-ESTEVEN Marc (Maire) Mme LARROUDÉ Patricia (Affaires sociales - affaires scolaires - petite enfance - cantine, garderie) M. BISAUTA Joël (Urbanisme et réseaux) - Mme ARNOU Colette (Sports - jeunesse - culture - associations), M. DUHALDE Bastien (Voirie - réseaux d'eaux pluviales - travaux - bâtiments communaux). Mme CABANE Nicole (Communication, Agriculture et environnement), M. ESCAPIL-INCHAUSPÉ Jean-Michel (Finances)

Agence postale communale :

du lundi au samedi, 9h30/12h00 - 05.59.59.51.85

🌀 **N° UTILES Urgences :**

Gendarmerie d'Ustaritz : 05.59.70.37.92

N° UTILES Urgences & Santé

Pharmacie GAFSI : Téléphone : 05 59 15 85 62

Horaires : 9h00 - 12h30 et 15h30 - 20h du Lundi au Vendredi et de 9h00 à 13h00 le Samedi.

Dentiste : Mme BONNEBAIGT 05.59.59.94.61

Centre Médical LABIA : Médecins Mme GAFSI-MARTIN et M. GOSSMANN : 05.59.44.95.44

Masseur Kinésithérapeute : M. KORNIELI 05.59.44.97.12

Masseur Kinésithérapeute Ostéopathe : M. MARCIACQ - 05 59 70 06 41

Orthophoniste : Mme Camille Rolando : 06.33.07.46.10

Ostéopathe Adultes-Bébés : Mme Manon DRAGON 06 08 66 85 22

Ostéopathe: M. CAZIN - 06 43 81 17 09

Cabinet Infirmières : 05.59.44.96.52 : - Mme GODARD : 06.80.26.50.22 - Mme CACHENAUT : 06 76 71 03 58

Pédicure-Podologue et Réflexologie Plantaire : Mme

HAMDIKEN : 06.10.46.56.65 ou 05.59.31.10.01

Cabinet Infirmier ARANTZETA : 05 59 44 97 53 - Mr SUHARRART JF : 06 66 67 36 69 - Mr VAN OVERMEIRE : 06 83 35 96 15 - Mr FRANQUET Bruno : 06 07 49 44 10

🌀 **Autres N° utiles**

École publique : 05.59.44.92.27

École du Sacré-cœur : 05 59 44 91 94

Cantine / Garderie : 05.59.44.89.45

Centre de Loisirs : 06.20.27.49.63

TAXI : AGUR Sandrine 07.69.00.46.46

Bibliothèque : fermée actuellement jusqu'à nouvel ordre. Se renseigner en mairie ou sur le site.

Relais Paroissial : Permanences à Argizabal - mardi et jeudi matin de 9h 30 à 11h 30

🌀 **Déchetterie :**

Lundi et samedi 9 h/12 h - 14 h/18 h

Mercredi et vendredi : 14 h/18 h 00

fermée le mardi, le jeudi et les jours fériés. Ne pas oublier un justificatif de domicile.



L'agenda de Villefranque Milafrangako agenda

vendredi 26 mars 2021 de 17h à 19h :

portes-ouvertes de l'école publique (sous réserve d'un protocole sanitaire allégé).

samedi 19 juin : fête de l'école publique

samedi 26 juin : fête de l'école privée



Enfin, un endroit où l'on peut aller nombreux, libérés des gestes barrières et à toute heure ! Venez découvrir le nouveau site internet de la mairie dès le 16 février...



Mairie de Villefranque - 65, route de Saint-Pierre d'Irube - 64990 VILLEFRANQUE
Notre journal est sur 3 parutions : janvier/février ; mai/juin ; octobre / novembre

Vous voulez faire paraître une info ?
Envoyez-nous vos articles à
guremilafranga@gmail.com AVANT LE 15 MAI
www.villefranque.fr